



Direction de l'Urbanisme  
Service de l'Action Foncière

**2022 DU 48** Dénomination belvédère Claude-Gérard Marcus (10e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, vous avez émis le souhait d'honorer la mémoire de Claude-Gérard Marcus, ancien député-maire du 10e arrondissement.

Il vous est aujourd'hui proposé de lui rendre hommage en attribuant son nom à l'emprise située à l'intersection de la rue La Fayette, du quai de Valmy et du boulevard de la Villette, en partie au-dessus du Canal Saint-Martin, à Paris (10e).

Claude, Gérard Marcus, dit Claude-Gérard Marcus, naît le 24 août 1933 à Paris (16e).

Réfugié à Nice pendant la Seconde guerre mondiale, il réussit à échapper aux rafles. Il adhère dès l'âge de 14 ans au Rassemblement du peuple français, que préside le Général de Gaulle.

Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, diplômé de l'École du Louvre, il est expert en tableaux anciens.

Son engagement politique le conduit à exercer différentes fonctions : élu conseiller de Paris de 1965 à 2001, député de 1968 à 1997, maire du 10e arrondissement de 1983 à 1989, adjoint au maire de Paris en 1977 et de 1995 à 2000, et bien d'autres responsabilités. Très impliqué dans son arrondissement, il œuvre notamment pour la sauvegarde du Canal Saint-Martin, dont le 10e arrondissement célébrera le 200e anniversaire cette année.

Président du musée d'art juif de Paris de 1967 à 1998, il s'attache à transmettre la culture du judaïsme et participe à la création du musée d'art et d'histoire du judaïsme, qu'il présidera de 1998 à 2001, avant d'en devenir président d'honneur. Il préside aussi l'association judaïsme et liberté.

Claude-Gérard Marcus décède le 22 juillet 2020 à Paris (12e).

Claude-Gérard Marcus était officier de la Légion d'honneur.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics qui s'est réunie le 4 février 2022 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination " belvédère Claude-Gérard Marcus " sera attribuée à l'emprise située à l'intersection de la rue La Fayette, du quai de Valmy et du boulevard de la Villette, à Paris (10e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs et en dérogation à la règle qui prévoit que le

nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

## LOCALISATION

